

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Demande d'autorisation environnementale présentée par
la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE
en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de
MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière"**

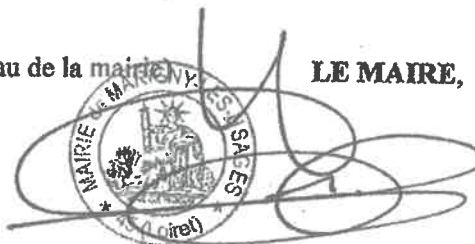
Le Maire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES

certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite conjointement par M. le Préfet du Loiret et Mme la Préfète d'Eure-et-Loir, par arrêté interpréfectoral du 26 juillet 2018, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière", ont été déposées en mairie, en formats papier et numérique, et sont restées, après publication régulière, à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

A MARIGNY-LES-USAGES, le 05 octobre 2018. (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018